

N° 3/2.23

[PRÉAVIS N° 38/11.22](#)

ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT DE LA VILLE DE MORGES : DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 285'000.00 POUR FINANCER L'ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT POUR LA VILLE DE MORGES, SUBVENTION NON DÉDUITE.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La Commission pour l'étude du préavis cité en titre était composée de Mmes Patricia DA ROCHA, Sylvie FAY, Christine MAYOR, et de MM. Matthias BLUME, Sylvio BUCHER, Alexandre DE TITTA, Frédéric EGGENBERGER, Alain TROGER et Jean-Hugues BUSSLINGER, président rapporteur.

La commission s'est réunie les 7 et 21 novembre 2022 pour traiter cet objet. MM. BUCHER et TROGER étaient absents le 7 novembre. La commission remercie chaleureusement la Municipalité, représentée par M. Vincent JAQUES ainsi que M. Marc BUNGENER, délégué environnement, pour les explications et les réponses aux questions posées lors de la séance du 7 novembre.

2 RAPPELS ET ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

La commission a notamment relevé les éléments suivants :

Par ce plan climat, la Municipalité entend agir à la hauteur des enjeux planétaires, tels que définis par l'accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement à moins de 2 degrés par rapport à la période préindustrielle, en s'insérant tant dans le cadre fixé par les autorités fédérales (stratégie énergétique et objectif de zéro émissions nettes en 2050 – contreprojet à l'initiative des glaciers, mais référendum demandé) que vaudoises (plan climat cantonal, réduction de 50-60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030). L'objectif de la Municipalité est de faire sa part, au niveau local.

En adoptant en septembre 2018 sa stratégie énergétique 2035, la Municipalité vise une diminution de l'énergie finale consommée par le parc bâti communal de 43 %, une diminution de 13 % de l'électricité consommée et une diminution de 41 % des émissions de CO2.

Dans le préavis, la Municipalité indique les bases théoriques de son travail sur le plan climat, notamment les références en termes écologiques. On précisera que ces références – en particulier le diagramme dit « du Donut » en pages 10 et 11 – se réfèrent à la situation globale sur le plan mondial et non à la situation de la commune de Morges. Ce diagramme et son contenu émanent de Mme Kate Raworth, économiste, qui a mené ses travaux alors qu'elle était active au sein de l'organisation Oxfam, proche du mouvement Extinction Rebellion (elle a notamment participé à une manifestation du mouvement à Londres en 2021). Oxfam France est dirigée par Cécile Duflot.

Sur le plan morgien, un certain nombre de mesures sont d'ores et déjà en cours de réalisation (voir ci-dessous). En revanche, l'idée d'affecter spécialement un point d'impôt à la transition énergétique a été rejetée par une majorité de la population (59,6 %) en mai 2022.

Le futur plan climat doit s'insérer dans la stratégie sectorielle déjà en cours. Il doit se développer en deux phases, la première interne à l'administration communale, sous l'angle politique et technique (sensibilisation, prise en compte des enjeux etc.), la seconde à l'intention de la population et de la société civile. Tout ne sera pas fait en même temps. Le plan doit s'élaborer sur 2 ans et demi, la première étape intervenant dès 2023 (durée 1 an et demi) pour se terminer en 2024, la deuxième étape (durée 1 an) se terminant en 2025 pour laisser place, dès 2025, à la mise en place progressive des mesures.

En amont du présent préavis, le mandat accordé à l'Université de Lausanne – au centre de compétences en durabilité - en janvier 2022 a représenté un investissement de CHF 15'000.00 et s'est terminé en septembre 2022.

Parmi les objectifs déclarés de la Municipalité, on note celui de consulter les parties prenantes de la société civile de manière à ce que les objectifs puissent être partagés avec la collectivité. Un budget de CHF 40'000.00 est destiné à la définition de cette vision collective.

L'appel d'offres ouvert sera réalisé avec plusieurs segments, et dirigés envers des bureaux d'ingénieurs spécialisés. Il s'agira tant d'accompagner la Municipalité et l'administration dans la phase d'élaboration du plan (90 KF) que de définir les objectifs pour l'administration communale et la société civile (75 KF), enfin de prévoir des mesures pour atteindre les objectifs (60 KF), dont 40 pour des mandats d'ingénieur et 20 pour de nouveaux processus participatifs avec la population en vue de définir les mesures. Cette externalisation du mandat a été choisie par la Municipalité. À ce stade, la gouvernance du projet et les schémas de responsabilités ne sont pas encore formalisés.

En réponse à l'une de ses questions, la commission a reçu les éléments suivants concernant les projets en cours actuellement au sein de l'administration communale (liste non exhaustive) et qui se poursuivront en parallèle à l'élaboration du plan :

Morges est labellisée Cité de l'énergie Gold

- Création d'une Société anonyme « Morges Energie » dans le but d'accélérer la transition énergétique et d'atteindre les objectifs de la stratégie énergétique sur sol morgien ;
- Accompagnement des grands propriétaires morgiens par le biais du programme Morges RénoVe, en vue d'assainir les grands volumes du parc bâti locatif notamment ;
- Développement d'un système de monitoring permettant de suivre de près le cours de la transition énergétique sur le sol morgien (www.morges.ch/indicateurs) ;
- Modification du Plan d'affectation communal en faveur de nouvelles constructions respectueuses de l'environnement et du climat, notamment en ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation.
- Promotion des transports publics en vue d'assurer des transports plus respectueux de l'environnement.

Morges est labellisée Villeverte Suisse

- Réalisation d'une stratégie d'arborisation pour développer la canopée sur le territoire communal, assurant l'amélioration des conditions d'accueil pour la biodiversité, ainsi que l'adaptation du milieu urbain aux variations de températures extrêmes, parmi d'autres ;
- Réalisation d'actions de débitumage afin d'augmenter la perméabilité des sols, et remplacement de haies invasives par des essences indigènes. Ces actions vont dans le sens de l'adaptation au changement climatique.

Dialogue et subventions

- Exploitation du nouveau fonds d'encouragement mis en œuvre pour accompagner la société civile dans sa transition écologique (énergie et biodiversité notamment). Subventions sur 6 thèmes en lien avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

3 DÉBATS DE LA COMMISSION

Au cours de débats, les commissaires ont notamment évoqué les éléments suivants :

- Dans un plan climat, la démarche est au moins aussi importante que le résultat. L'élaboration du plan permet de prendre conscience des enjeux, que ce soit au sein de l'administration ou, plus largement, dans la société civile.
- Le plan climat par la vision d'ensemble qu'il suppose, est à la fois le socle des actions que la vision stratégique des autorités.
- Il conviendra d'être très attentif, lors de l'élaboration des mesures, à ne pas faire double emploi avec des mesures d'ores et déjà décidées ou en voie de mise en œuvre. Toutes ces mesures déjà entreprises ou en passe de l'être pourront et même devront être intégrées au Plan Climat mais clairement identifiées dans le rapport comme déjà mises en œuvre.
- Il est important aux yeux des commissaires que le plan demeure administrativement simple et ne constitue par un édifice compliqué. En outre, il sera judicieux que le Conseil soit informé de la structure de gouvernance du projet qui sera adoptée par la Municipalité.
- Sur le plan des coûts, il convient d'avoir à l'esprit que, outre le montant demandé par le présent préavis, les 6'850 heures de ressources internes à l'administration qui seront investies par les services communaux représentent un montant de CHF 685'000.00 (à CHF 100.- de l'heure), soit CHF 275'000.00 par année environ.
- Une démarche de simplification administrative permettant la réalisation des mesures sans complication et dans des délais courts (on pense à l'installation de panneaux solaires, de pompes à chaleur ou d'autres mesures d'assainissement des bâtiments notamment) doit être menée en exploitant toute la marge de manœuvre communale en la matière.
- S'agissant des démarches participatives, il s'agit que l'information de la population soit continue durant tout le processus. En outre, une attention particulière devra être portée à la constitution des groupes consultés, qui doivent être le plus représentatifs possible, en ce sens qu'ils représentent effectivement tous les milieux (personnes âgées, jeunesse, milieux économiques, locataires et propriétaires etc.) .
- Si l'on souhaite une adhésion de la population, il est important de privilégier les incitations plutôt que les interdictions. À ce titre, il y aura lieu en outre de tenir compte des « bons élèves », ceux qui auront déjà (avant la mise en œuvre des mesures) mis leur bâtiments aux normes ou modifié leur mode de chauffage, en ne leur imposant pas des normes supplémentaires.
- Lorsque les objectifs seront déterminés, un séquençage sera nécessaire. Toutes les mesures ne pourront être réalisées en même temps. D'autre part, la stratégie énergétique et le plan climat doivent s'inscrire dans la durée, le processus étant compris comme durant jusqu'en 2035 puis 2050.
- À ce stade, il n'a pas été déterminé par la Municipalité comment le contenu du plan climat sera communiqué, ni si celui-ci sera formellement adopté par le Conseil communal. La forme définitive du plan n'est pas non plus déterminée.

4 CONCLUSION

La commission souscrit à la démarche de la mise en place d'un plan climat pour la commune de Morges, comme d'autres villes de ce canton sont en voie de le réaliser. Les axes de travail présentés dans le préavis peuvent être retenus et doivent dans toute la mesure du possible être en phase avec les réalités de la ville. Il convient de veiller avec un soin particulier à ce que les mesures qui seront retenues ne fassent pas double emploi avec des mesures déjà en cours, dont on voit qu'elles sont déjà nombreuses.

La commission formule deux vœux :

- Le premier, que la Municipalité informe régulièrement le Conseil communal des avancées de ce plan climat et notamment lorsque l'organigramme de gouvernance sera défini.
- Le deuxième, que les résultats issus des démarches participatives entreprises auprès de la société morgienne soient également présentés au Conseil communal.

De plus, la commission souhaite que le plan climat d'une part reste simple et soit couplé à une démarche de simplification administrative pour les rénovations ou installations d'amélioration énergétiques, d'autre part que l'information de la population soit continue et que les groupes consultés durant les démarches participatives soient représentatifs de tous les milieux morgiens.

Il s'agit en définitive de prévoir un plan de mesures qui recueille l'adhésion du plus grand nombre, ce qui garantira des effets concrets, et ne reflète pas que l'opinion de bureaux d'études spécialisés. Enfin, vu qu'il s'agit d'un projet de longue haleine destiné à accompagner la politique morgienne durant les 15 prochaines années au moins, un séquençage de la mise en œuvre des mesures et leur inscription dans le temps est indispensable.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 285'000.00 pour l'élaboration d'un plan climat, subvention non déduite ;
2. de dire que le montant de CHF 285'000.00 sera amorti en règle générale en 5 ans, à raison de CHF 57'000.00 par année à porter en compte dès l'exercice 2023 ;

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Jean-Hugues Busslinger

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 1^{er} février 2023